



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 18
Absents excusés : 2
Présents : 16

L'An deux mille vingt, le 10 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 3 mars 2020

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET, André THUAL, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Cathy STEPHAN, Benoît COLLET, David LE CUNFF, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC, Christina BILLY, Caroline LE SAGE,

Absents excusés : Karine BURBAN CAREL, Gwendal ROLLAND,

Madame Caroline LE SAGE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 3 février 2020 est adopté à l'unanimité.

1 – Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2019

• **Approbation du compte de gestion du budget panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Compte administratif du budget panneaux photovoltaïques 2019 :**

Le Maire présente le compte administratif 2019 pour le budget panneaux photovoltaïques. Il en ressort le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement de 4 975.26€
- Déficit d'investissement de - 6 295.78 €

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget panneaux photovoltaïques pour l'année 2019.

- **Approbation du compte de gestion du budget lotissement Coët Er Sorn**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, en présence de la trésorière de Pontivy, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget lotissement Coët Er Sorn pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif du budget lotissement Coët Er Sorn 2019 :**

Le Maire présente le compte administratif 2019 pour le budget du lotissement Coët Er Sorn. Il en ressort le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement : + 41 428.18 €
- Déficit d'investissement : - 57 221.57 €

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement Coët Er Sorn pour l'année 2019.

- **Approbation du compte de gestion du budget centre médical 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, en présence de la trésorière de Pontivy, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget centre médical pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif du budget centre médical 2019 :**

Le Maire présente le compte administratif 2019 pour le budget centre médical.

Il en ressort le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement : + 7 981.81€
- Excédent d'investissement : + 10 745.59€

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget centre médical pour l'année 2019.

- **Approbation du compte de gestion de la commune 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, en présence de la trésorière de Pontivy, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal de la commune pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif commune 2019 :**

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune pour l'année 2019. Il en ressort le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement de + 168 405.14 €
- Déficit d'investissement de - 93 812.72 €

Monsieur le Maire indique que les charges de fonctionnement ont diminué par rapport à 2018 de 3.72%. Concernant les recettes réelles, la commune enregistre une hausse de 0.5%.

La section investissement est déficitaire. Il n'a pas été réalisé d'emprunt. La commune conserve un taux d'endettement faible. Le programme des opérations d'équipement 2019 s'est élevé à 262 015.53€. Les principaux investissements ont été l'acquisition et le début des travaux engagés concernant le centre médical (145 000€), l'acquisition de matériels (désherbeur, ganivelles, copieurs, décorations de Noël, robot coupe-légumes...) pour un montant total de 36 000€ environ, le programme voirie pour 33 000€, ...

Quelques ratios sont donnés à l'assemblée sur l'année 2019

	Montant en € / hab pour la commune	Montant en € / hab pour les communes de même strate du département
Produits de fonctionnement réels	651	885
<i>Dont impôts locaux</i>	319	370
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	38	194
Charges de fonctionnement réelles	566	634
<i>Dont charges de personnel</i>	311	352
Capacité d'autofinancement brute	85	222
Encours total de la dette au 31.12	258	596
Encours de dettes/CAF	3.03	2.67

Sous la présidence de Mme GUIGUENO, 1^{ère} adjointe au maire et après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget commune pour l'année 2019.

2 Les Affectations de résultat

- **Budget Panneaux photovoltaïques :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé de + 34 585.44 € au compte 002

Affectation de l'excédent d'investissement cumulé de + 27 349.72€ au compte 001

- **Budget Coët Er Sorn :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

Affectation du déficit de fonctionnement cumulé de - 18 294.22 € au compte 002

Affectation de l'excédent d'investissement cumulé de + 138 023.49€ au compte 001

- **Budget Centre médical :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour 3 277.27.46€ et au 1068 pour 5 000.00€
Affectation du déficit d'investissement de - 5 000.00€ au compte 001

- **Budget Commune :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats énoncés de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de + 168405.14€ au compte 1068

Affectation du déficit d'investissement cumulé de – 67 121.87€ au compte 001

3 Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les bases 2020 communiquées par les services de l'Etat. Le produit supplémentaire attendu s'élève donc à 454€. Le projet de budget a été établi avec un maintien des taux actuels.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'article 16 de la loi de finances initiale pour 2020 portant réforme de la fiscalité directe locale et entraînant une modification des modalités de vote des taux 2020,

Vu le budget principal 2020 et considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition par rapport à 2019 soit :

- Foncier bâti : 10.15%
- Foncier non bâti : 39.25%

Cette délibération sera notifiée à l'administration fiscale.

4 Vote du budget primitif 2020

- **Budget primitif « panneaux photovoltaïques » 2020 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

Section de fonctionnement	47 999.27€
Section d'investissement	35 299.16 €

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté

- **Budget primitif « Lotissement Coët Er Sorn » 2020 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

Section de fonctionnement	299 310.95€
Section d'investissement	362 351.91 €

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté

- **Budget primitif « centre médical » 2020 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, article par article, la section de fonctionnement puis la section d'investissement :

Section de fonctionnement	455 905.00 €
Section d'investissement	450 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté.

- **Budget primitif Commune 2020 :**

Le Maire détaille par chapitres les dépenses et recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Les investissements sont ensuite présentés opération par opération. Ils concernent notamment le pôle associatif et technique du Plurit, un programme voirie estimé à 125 000€, la poursuite de la réalisation de l'agenda d'accessibilité, divers travaux sur les bâtiments communaux, des travaux d'étude notamment sur le projet dynamisme des centres bourgs, une participation de 60 000€ versée à Pontivy Communauté pour les containers enterrés d'ordures ménagères....

Le BP 2020 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1 483 738.00
Section d'investissement	1 280 708.39

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le budget ainsi présenté.

Il convient de fixer une durée d'amortissement concernant le logiciel SEGILOG

Monsieur le maire propose la durée d'amortissement suivante :

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel SEGILOG	1 an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la durée d'amortissement telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

5 – Création et vote du budget annexe : « Boucle énergétique locale »

Suite au projet évoqué et engagé concernant la boucle énergétique locale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 1 voix contre et 15 pour, la création au 1er janvier 2020 du budget annexe relatif à la mise en place de la boucle énergétique locale,

Il sera dénommé « Budget annexe Boucle énergétique Locale ». Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2020 de ce budget annexe.

- **Budget annexe « Boucle énergétique Locale » 2020 :**

Le BP 2020 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement	5 000.00€
Section d'investissement	775 000.00€

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter, à 1 voix contre et 15 pour, le budget ainsi présenté.

7- Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse

Monsieur EUZENOT, adjoint en charge des bâtiments et de la commission acquisition de matériel indique que suite aux nombreux frais de réparation engagés sur le tracteur et sur l'épareuse, la question s'est posée du renouvellement du matériel. La commission s'est réunie et a décidé l'acquisition d'un tracteur neuf, l'occasion étant trop rare sur ce genre de matériel. Il est également proposé de conserver l'ancien tracteur car la reprise proposée par l'ensemble des garages est trop faible. Le montant de la reprise équivaut au montant d'achat d'un bati-chargeur sur le nouveau tracteur. La commission considère qu'il convient de négocier les réparations de l'ancien tracteur et de le conserver pour des tâches annexes. 3 entreprises ont été consultés et la commission propose de valider la proposition du garage CLAAS pour l'acquisition d'un tracteur RENAULT d'un montant de 50 000€ HT ainsi que l'épareuse ROUSSEAU pour un montant de 24 500€ HT, l'ancienne épareuse sera reprise pour un montant de 8 500€.

L'acquisition d'une griffe à placer sur le chargeur est envisagée pour un montant de 2 000€ HT.

Le Maire précise que le tracteur de la commune a 20 ans et l'épareuse plus de 12 ans. La conservation de l'ancien tracteur paraît judicieuse pour effectuer des travaux sans devoir détacher l'épareuse.

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise CLAAS pour l'acquisition d'un tracteur d'un montant de 50 000€ HT et l'épareuse pour 24 500€HT ainsi qu'une griffe BMS 175 pour un montant de 2 000€HT

7- Intercommunalité : Approbation du rapport de la CLECT de Pontivy Communauté de Janvier 2020

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie le 30 janvier 2020 pour procéder à l'évaluation des charges consécutives au transfert de voirie sur les communes de Cléguérec et Pontivy. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport de CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport ainsi présenté.

6- Compte-rendu des commissions

Bâtiment : Jacky Euzenot indique que suite au projet de Boucle énergétique locale, il convient de reprendre la toiture du logement communal 24 rue du Commerce. Ces travaux consistent en la réfection de la toiture (voliges et ardoises) et la démolition de la cheminée. En effet, dans le projet de la boucle il est prévu d'y poser des panneaux photovoltaïques.

6 entreprises ont été consultées. 3 ont répondu. La commission propose de retenir l'entreprise LE PRIOL pour un montant de 15 499.73€HT.

David LE CUNFF pose la question de savoir s'il ne serait pas opportun de reprendre l'ensemble de la toiture du bâtiment soit au-dessus de l'ancienne cantine. Monsieur le Maire indique que ces travaux entrent dans le projet de Boucle énergétique et que l'ancienne cantine n'est pas impactée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de la commission :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LE PRIOL pour un montant de 15499.73€HT

Jacky Euzenot indique les travaux des toilettes de la salle polyvalente sont terminés. Ils faisaient suite à la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmé.

Le Maire remercie l'adjoint Jacky Euzenot pour l'ensemble de ses mandats au service de la collectivité, sous les applaudissements de l'ensemble du conseil municipal.

Commission culture : Patricia GUIGUENO indique que la commission s'est réunie le 26 février dernier et liste à l'ensemble du conseil les animations prévues pour l'année 2020. Ce même soir a eu lieu la remise du prix du jeu du bulletin municipal dont la réponse était George Sand.

Patricia GUIGUENO informe également l'assemblée de la modification prochaine du règlement intérieur de la médiathèque. En effet, des enfants malades non présents à l'école fréquentent la médiathèque. Ce lieu ne constitue pas un mode de garde.

David LE CUNFF pose la question de savoir où en est la rédaction du livre des 150 ans. Le Maire indique que celui-ci est toujours en cours. Des modifications sont effectivement à effectuer.

Conseil Municipal des Enfants : L'opération Blouses Roses, en cours, est un succès. La chasse aux œufs est prévue le 5 avril 2020 au sein de la Vallée du Plurit.

Commission jeunesse : Durant l'ALSH de Février, la fréquentation a été de 40 enfants par jour la 1^{ère} semaine et environ 25 enfants la 2^{ème} semaine. Le thème des vacances de Pâques sera « Les Cloches en fête ».

Des minis-camps vont être ouverts cet été du 20 au 24 juillet 2020 pour deux tranches d'âges (6-9 ans et 10-12 ans).

7 – Affaires diverses

- Dégradation de la voirie au Rongoët

Monsieur le Maire indique qu'il a dû intervenir pour faire arrêter un afflux de camions de terre allant d'un chantier situé sur Pontivy jusqu'au Fourdan en passant par le Rongoët. Toutes les routes étaient recouvertes de terres, les banquettes détériorées. Aucun panneau de signalisation n'avait été placé pour signaler les va et vient incessant et dangereux des camions. Certains fossés ont été écrasés et par endroit le bicouche a été arraché par les engins. De plus ce chantier s'est déroulé en toute illégalité car les déblais-remblais supérieurs à 2 mètres relèvent d'une législation spécifique.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu l'ensemble des protagonistes en Mairie. Toutes les dégradations seront reprises par la commune et des entreprises extérieures pour une remise en état. L'ensemble des factures sera adressé à l'entreprise responsable.

8 – Questions diverses

Caroline LE SAGE indique qu'elle a été sollicitée pour la numérotation du village de Tréhonin. Le Maire indique que cela sera réalisé prochainement en lien avec les services de la Poste.

Pour ce dernier conseil de la mandature, Monsieur le Maire remercie sincèrement l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication. Il salue celles et ceux qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat pour les services qu'ils ont apporté à la commune. Il est très heureux d'avoir pu travailler pendant ses 6 ans dans un cadre serein et appliqué, à travers les commissions et les conseils municipaux.

Le conseil municipal se clôture sous les applaudissements.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.